



Le prix de la part eau de CYO... Injuste et discriminatoire

Au prétexte d'inciter les usagers à réduire leur consommation d'eau, le prix de la part eau de CYO-Véolia comporte un abonnement de base à 36,25 € au premier trimestre 2012, progressant de 50 % par tranche de 30 m³ d'eau consommés au-delà de 150 m³/an. Cet abonnement s'ajoute au prix des mètres cubes consommés.

Le tableau ci-dessous à droite, intégrant l'impact de l'abonnement, montre que les tarifs présentés par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) comme équitables s'avèrent en réalité injustes et discriminatoires.

Par ailleurs, ils n'incitent absolument pas à modérer la consommation d'un bien précieux.

- Le barème des abonnements n'est progressif que jusqu'à 600 m³, dégressif au-delà.
- La première tranche, la plus chère, concerne environ deux tiers des abonnés.
- Ce sont les premiers mètres cubes consommés qui sont les plus chers.
- Ce sont les foyers d'une ou deux personnes et les familles nombreuses qui sont pénalisés.
- A l'inverse, ce barème favorise les immeubles collectifs de plus de 15-20 logements, où les compteurs ne sont pas individualisés et où il n'y a donc aucune incitation à modérer sa consommation.

Qui sommes-nous ?

En 2008, des citoyens, indignés par la décision de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) de confier pour dix-huit ans la gestion du bien public le plus précieux, l'eau potable, à la multinationale Véolia, se regroupent.

En janvier 2010, ils créent l'association AGLEAU (Alerte Générale sur l'EAU), dont l'objet est d'examiner l'état de la distribution, mais aussi de l'assainissement des eaux de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Elle se donne pour mission d'alerter, d'informer, de mobiliser afin de progresser vers un véritable service public de l'eau, qui soit de moins en moins délégué et de plus en plus placé sous la responsabilité, non commerciale, des élus et des usagers, étroitement associés.

1 ^{re} tranche	40 m ³ /an : 2,04 € 1 personne	80 m ³ /an : 1,59 € 2 personnes
4 ^e tranche (5-6 personnes)	225 m ³ /an	1,54 €
6 ^e tranche (7 personnes)	285 m ³ /an	1,58 €
16 ^e tranche (immeuble de 4-5 logements)	585 m ³ /an	1,67 €
19 ^e tranche (immeuble de 20 logements)	2 400 m ³ /an	1,33 €
20 ^e tranche immeuble de 60 logements	7 200 m ³ /an	1,23 €

Une situation qui n'est pas inéluctable !

Agneau milite pour le retour à une gestion en régie. Mais cela ne doit pas nous empêcher de batailler pour faire évoluer le contrat, à court terme, dans un sens favorable aux usagers de Cergy-Pontoise, et particulièrement les plus modestes.

Ainsi, Agneau, qui a souvent dénoncé les prévisions budgétaires erronées de la CACP et les excédents d'exploitation anormaux en découlant, a constaté, avec satisfaction, que celle-ci vient de baisser de 38 % le montant de sa redevance assainissement. Résultat : baisse de 5 centimes du mètre cube d'eau au 1^{er} janvier 2012.

AGLEAU RÉCLAME TROIS MESURES IMMÉDIATES

1 Le fonds de solidarité eau, d'un montant annuel de 50 000 €, présenté à grand renfort de publicité, n'est même pas utilisé à 50 %. C'est ridicule. De fait, les chèques eau, alloués par les CCAS aux personnes en difficulté, relèvent plus de la charité que d'une véritable politique sociale.

Les premiers volumes consommés doivent être gratuits ou, au minimum, facturés à très bas prix.

2 Les pertes sur le réseau, essentiellement imputables aux fuites, s'aggravent. Le réseau de distribution est réparé au coup par coup.

Son taux de renouvellement est inférieur à l'obligation contractuelle souscrite par Véolia. Au train où vont les choses, le renouvellement du réseau demanderait trois siècles et demi. La CACP doit obliger Véolia à respecter ses engagements.

3 Le contrat autorise le délégataire à augmenter ses tarifs en cas de diminution de la consommation.

La CACP doit immédiatement renégocier cette clause scandaleuse du point de vue social et écologique, dont le seul but est de préserver les profits de Véolia.

Informez-vous, soutenez-nous, adhérez à AGLEAU

Contact : agleau@gmail.com

Site : <http://agleau.fr>

**Assemblée générale, ouverte à tous :
13 mars 2012 à 20 h 30**

Maison de quartier des Touleuses à Cergy



BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2012

NOM : PRENOM :

ADRESSE

ADRESSE EMAIL

COTISATION : 10 euros Don : euros

A retourner avec chèque établi à l'ordre d'AGLEAU au 34, rue Claude-Bénard 95610 Eragny-sur-Oise.

Publication au *Journal officiel* le 23/01/2010 sous le n°20100004-Identification RNA : W953002130